

**COMPTE D'AIDE
À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIES PLUS POLLUANTES
(CASEP)**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2024-2025	4
2 STATUT 2023-2024 ET PROJECTIONS 2024-2025	5
2.1 RAPPORT AU 29 FÉVRIER 2024	5
2.2 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2023-2024	6
2.3 PRÉVISION DE L'UTILISATION DU CASEP POUR L'ANNÉE 2024-2025.....	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

1 Dans sa décision D-2023-127 (paragr. 328), la Régie de l'énergie (la Régie) a reconduit le
2 compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP) pour l'année 2023-2024.
3 Énergir, s.e.c. (Énergir) demande à la Régie de reconduire le CASEP pour l'année 2024-2025.
4 À l'instar de l'année 2023-2024, Énergir ne demande pas l'inclusion d'un montant de 1 M\$ à
5 son coût de service de l'année 2024-2025 pour le CASEP.

1 RECONDUCTION DU CASEP ET PRIORITÉS 2024-2025

1 Énergir demande la reconduction du CASEP pour l'année 2024-2025, car il existe toujours un
2 potentiel de conversion vers une énergie moins polluante, particulièrement pour les
3 installations au mazout léger du marché Affaires. Énergir prévoit que 52 [...] clients
4 bénéficieront d'environ 0,3 M\$ en subventions et en contributions du CASEP, comme
5 présenté à la section 2.3. Ces projets permettront de déplacer 637 tonnes eq. CO₂.

6 Les sommes cumulées au CASEP au 30 septembre 2025 devraient s'établir à 1 408 223 \$.

7 Pour l'année 2024-2025, Énergir entend poursuivre la réalisation de raccordements de
8 nouveaux bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels (CII) permettant
9 principalement le déplacement de mazout n° 2, en respectant le nouveau positionnement de
10 raccordements 100 % renouvelables d'Énergir pour tous les nouveaux bâtiments
11 commerciaux et institutionnels à compter du 1^{er} avril 2024, tel qu'approuvé par la Régie dans
12 sa décision D-2024-007.

2 STATUT 2023-2024 ET PROJECTIONS 2024-2025

2.1 Rapport au 29 février 2024

1 Énergir a débuté l'exercice 2023-2024 avec un solde de 1 938 290 \$ au 1^{er} octobre 2023,
2 auquel se sont ajoutés les intérêts prévus au 30 septembre 2024 – soit la somme de
3 110 483 \$ – ce qui totalisait une enveloppe de 2 048 773 \$ disponible pour 2023-2024,
4 comme présenté au tableau 1.

Tableau 1
Sommes disponibles (\$)

Solde CASEP au 1 ^{er} octobre 2023	1 938 290 \$
Montant autorisé pour 2023-2024	0 \$
Intérêts prévus pour 2023-2024	110 483 \$
Somme disponible 2023-2024	2 048 773 \$
Somme utilisée au 29 février 2024	246 050 \$
Solde résiduel au 29 février 2024	1 802 723 \$
Somme en processus de vente prévue être versée du 1 ^{er} mars au 30 septembre 2024 :	394 500 \$
- engagée en 2023	385 000 \$
- engagée au 29 février 2024	9 500 \$
- prévue de mars 2024 à septembre 2024	0 \$
Solde prévu au 30 septembre 2024	1 408 223 \$
Montant du programme pour 2024-2025	0 \$
Somme disponible 2024-2025	1 408 223 \$

5 Le tableau 2 présente les résultats au 29 février 2024. Les sommes versées s'élèvent à
6 246 050 \$, représentant 25 clients pour un volume de 239 549 m³ (équivalant à 248 782 litres
7 de mazout n^o 2), permettant de déplacer 220 tonnes eq. CO₂. Les données portant sur les
8 clients résidentiels recensées aux tableaux subséquents représentent les subventions CASEP
9 résiduelles devant être octroyées au courant de l'année 2024. Il est à noter que la dernière

1 subvention CASEP à laquelle Énergir s'est engagée auprès d'un client résidentiel a eu lieu le
2 31 mai 2022.

Tableau 2
CASEP 2023-2024
Résultats au 29 février 2024

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Résidentiel	4	11 890	5 050	42,47
CII	21	227 659	241 000	105,86
TOTAL	25	239 549	246 050	102,71

2.2 Prévision de l'utilisation du CASEP pour le reste de l'année 2023-2024

3 Afin d'établir la prévision 2024-2025, Énergir a considéré, dans un premier temps, les dossiers
4 présentement en processus de vente (ventes signées) qui devraient se traduire par des
5 montants versés du 1^{er} mars au 30 septembre 2024, lesquels totalisent 394 500 \$, comme
6 présenté au Tableau 3. Cette prévision provient de ventes engagées de 385 000 \$ avant
7 l'année tarifaire 2023-2024, de ventes engagées de 9 500 \$ jusqu'au 28 février 2024, ainsi
8 que de ventes prévues de 0 \$ d'ici la fin de l'année tarifaire 2023-2024. Ces projets
9 représentent 15 clients, pour un volume de 441 562 m³ (équivalant à 458 207 litres de mazout
10 n° 2), permettant de déplacer 404 tonnes eq. CO₂.

Tableau 3
Prévisions de mars à septembre 2024

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Résidentiel	1	2 639	2 300	87,15
CII	14	438 923	392 200	89,38
TOTAL	15	441 562	394 500	89,34

1 En tenant compte des dossiers en processus de vente et de la prévision pour le reste de
 2 l'année, il resterait un solde prévu au 30 septembre 2024 de 1 408 223 \$ pour de nouveaux
 3 projets, comme présenté au Tableau 1.

2.3 Prévision de l'utilisation du CASEP pour l'année 2024-2025

4 Énergir prévoit verser 250 000 \$ provenant de ventes signées avant l'année tarifaire
 5 2024-2025 et 50 000 \$ provenant de ventes signées au cours de l'année tarifaire 2024-2025,
 6 et ce, pour un total de 300 000 \$, comme présenté au Tableau 4.

7 Énergir compte utiliser ce montant pour des projets totalisant 52 clients, représentant un
 8 volume de 482 727 m³ (équivalant à 502 165 litres de mazout n° 2), permettant de déplacer
 9 637 tonnes eq. CO₂.

10 Au 30 septembre 2025, Énergir prévoit donc un solde de 1 188 491 \$, incluant des intérêts de
 11 80 269 \$ sur le solde de l'année précédente (1 408 223 \$ - 300 000 \$ + 80 269 \$).

Tableau 4
Prévisions 2024-2025

	Nombre de clients	Volume gaz naturel (m ³ éq)	CASEP (\$)	Ratio (¢/m ³ éq)
Résidentiel	17	66 874	77 800	116,34
CII	35	415 853	222 200	53,43
TOTAL	52	482 727	300 000	62,15

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie d'autoriser la reconduction du CASEP pour l'année 2024-2025.